

Conditions Générales de Vente

EYA – Experience Yoga Arts

Version en vigueur au 8 août 2026

1. Identification de l'organisateur

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) régissent la vente de séjours et retraites bien-être organisés par l'association suivante, laquelle exerce son activité en France et à l'étranger :

Dénomination	EYA – Experience Yoga Arts
Forme juridique	Association loi 1901 déclarée (catégorie juridique 9220)
Numéro SIREN	943 358 488
Numéro SIRET (siège)	943 358 488 00015
Numéro RNA	W751267441
Activité principale	Sport
Adresse du siège	20 rue du Faubourg Saint-Denis, 75010 Paris, France
Présidente	Laila Makhoulf

2. Objet

Les présentes CGV ont pour objet de définir les droits et obligations des parties dans le cadre de la vente, par l'association EYA, de séjours et retraites bien-être (yoga, pilates, taï-chi, yin yoga, soins holistiques et sonothérapie) proposés en France et à l'étranger. Toute réservation d'un séjour implique l'acceptation sans réserve des présentes CGV par la participante.

3. Description des prestations

EYA propose des séjours bien-être encadrés, incluant selon la formule choisie : l'hébergement, la restauration, les séances quotidiennes de yoga, pilates, taï-chi et yin yoga, les soins holistiques et bains sonores, ainsi que les excursions et activités annexes (randonnées, baignades, visites). Le détail de chaque séjour (programme, dates, lieu, tarifs) est présenté sur le support de vente concerné (site internet, plateforme partenaire).

4. Tarifs et prestations incluses

Les tarifs sont indiqués par personne, en euros TTC, et varient selon le type d'hébergement choisi (chambre partagée ou solo). Ils comprennent :

- L'hébergement complet pour la durée du séjour
- L'ensemble des repas (collations, brunchs, goûters, dîners, snacks)
- Les pratiques quotidiennes (yoga, pilates, taï-chi, yin yoga)
- Les soins holistiques et bains sonores
- Les excursions et sorties encadrées
- La navette aller-retour depuis la gare de référence indiquée sur le support de vente

Ne sont pas compris dans le prix :

- Les vols et billets de train aller-retour jusqu'au point de rendez-vous, selon la destination de chacune
- Les dépenses personnelles

5. Réservation et modalités de paiement

La réservation est validée à réception d'un acompte de 30 % du montant total du séjour, constituant le dépôt de garantie. Le solde est à régler au plus tard un mois avant le début du séjour, ou lors de l'arrivée sur place, selon les modalités précisées lors de la réservation (virement, chèque, PayPal ou espèces).

6. Conditions d'annulation

Le dépôt de garantie versé lors de la réservation n'est pas remboursable en cas d'annulation. Sur présentation d'un motif d'annulation sérieux et justifié, l'acompte versé pourra être utilisé pour un autre séjour bien-être organisé par EYA, sous réserve de disponibilité.

7. Droit de rétractation

Conformément à la réglementation applicable à la vente de prestations touristiques et de voyages à forfait, le droit de rétractation prévu en matière de vente à distance ne s'applique pas aux prestations de services d'hébergement, de transport, de restauration et de loisirs fournies à une date déterminée ou selon une périodicité déterminée.

8. Responsabilité

EYA s'engage à mettre en œuvre tous les moyens raisonnables pour assurer le bon déroulement du séjour et la sécurité des participantes, notamment lors des activités extérieures (randonnées, baignades, excursions), dont les lieux sont sélectionnés avec précaution. La responsabilité d'EYA ne saurait toutefois être engagée en cas de force majeure, de fait d'un tiers, ou de manquement de la participante aux consignes de sécurité communiquées avant et pendant le séjour.

Il appartient à chaque participante de s'assurer de son aptitude physique à suivre les activités proposées et de signaler à l'équipe encadrante toute condition médicale pertinente avant le début du séjour.

9. Assurance responsabilité civile de l'association

L'association EYA est titulaire d'un contrat d'assurance responsabilité civile professionnelle (contrat Multiasso), souscrit auprès du Crédit Mutuel, garantissant son activité dans les limites et conditions générales et particulières dudit contrat.

Assureur	Crédit Mutuel – Paris Magenta Gardes, 53 boulevard de Magenta, 75010 Paris
Numéro de contrat	Multiasso 056 062 743
Effectif global déclaré	2 adhérents (attestation au 7 août 2026)

10. Assurance voyage des participantes

Il est en outre recommandé à chaque participante de souscrire sa propre assurance voyage, couvrant notamment l'annulation, le rapatriement et les frais médicaux, en particulier pour les séjours organisés à l'étranger.

11. Protection des données personnelles

Les données personnelles collectées lors de la réservation sont utilisées exclusivement pour la gestion des séjours et ne sont transmises à aucun tiers en dehors des besoins strictement nécessaires à l'organisation de la prestation. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), chaque participante dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de ses données, exerçable auprès de l'association.

12. Droit applicable et litiges

Les présentes CGV sont soumises au droit français. En cas de litige, les parties s'efforceront de trouver une solution amiable avant toute action judiciaire. À défaut d'accord amiable, les tribunaux français compétents seront seuls saisis.

13. Contact

Pour toute question relative aux présentes CGV ou à un séjour, l'association EYA peut être contactée à l'adresse de son siège social : 20 rue du Faubourg Saint-Denis, 75010 Paris, France.